

ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

Concours : La sélection est propre à chaque établissement et comprend un écrit d'admissibilité permettant de vérifier les capacités d'analyse et de synthèse des candidats et deux épreuves d'admission destinées à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention.

Durée des études : La formation se déroule sur 3 années scolaires. Elle comprend 1 740 h de formation théorique dont 450 h de T.P., 1 680 heures de stage pratique (12 mois) et 110 h consacrées aux relations entre les établissements de formation et les sites qualifiants.

Validation de la formation : diplôme d'état.

Le diplôme d'assistant de service social (DEASS) forme des travailleurs sociaux généralistes capables d'aider les personnes très démunies à résoudre leurs problèmes en matière de logement, de travail, de violences familiales, de scolarité des enfants ou encore de santé. Pour cela, l'assistant(e) de service social les informe de leurs droits, les aide à remplir leurs documents administratifs, et les guide dans les démarches en faisant le lien avec d'autres organismes (CAF, POLE EMPLOI, services administratifs, lieux d'accueil...). Il ne se contente pas de répondre à un besoin ponctuel ; en cherchant l'adhésion de la personne au projet et en trouvant avec elles les moyens de se prendre en charge, il tente de la rendre autonome. Il peut choisir d'intervenir auprès d'un public spécialisé (dans des établissements scolaires, des missions locales, les entreprises, les prisons...) ou sur un secteur géographique donné lorsqu'il travaille pour les collectivités territoriales.

Etablissement	Dossier d'inscription	Coût des études	Date des épreuves	Nombre de places
IREIS (LOIRE) Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale 42 rue de la Tour de Varan BP 200 42700 – FIRMINY cedex Tél. : 04 77 10 13 70 IREIS (AIN) 48 rue du Peloux 01000 – BOURG-EN-BRESSE Tél. : 04 37 62 14 90 IREIS (HAUTE-SAVOIE) 1 bis Boulevard du Fier BP 50082 74002 – ANNECY Tél. : 04 50 46 57 01	Inscription à partir : du 23 octobre 2017 au 15 février 2018 uniquement par internet sur le site de l'IREIS : www.ireis.org	Inscription au concours : Ecrit : 90 € Oral : 173 € Frais de scolarité : 500 €/an + droits d'inscription : 184 €	Epreuve écrite : 20 février 2018 Epreuve orale : du 19 mars au 30 mars 2018 Résultat épreuves orales et classement des candidats : 11 avril 2018	42 places 14 places 42 places
ECOLE D'INFIRMIERES ET D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE 115 rue Lacassagne 69003 – LYON Tél. : 04 72 11 55 60	Inscription par internet: du 30 octobre 2017 au 30 janvier 2018 http://irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr	Inscription au concours : Ecrit : 70 € + 15 € frais de dossier si l'école est choisie en 2 ^e et 3 ^{ème} choix Oral : 115 € Scolarité : 700 € + 184 € frais d'inscription	Epreuve écrite : 10 février 2018 Epreuve orale : à partir de mars 2018	
ECOLE D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL 4 avenue de Rockefeller 69373 – LYON cedex 08 Tél. : 04 78 76 52 39	Inscription par internet: du 30 octobre 2017 au 30 janvier 2018 www.ecole-rockefeller.com	Inscription au concours : Ecrit : 70 € ou 14.30 € si l'école est choisie en 2 ^e et 3 ^{ème} choix Oral : 132 € Scolarité : 1081 €/an + 215 € sécurité sociale	Epreuve écrite : 10 février 2018 Epreuve orale : mars 2018	35 places
ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST 20 rue de la Claire, CP 320 69337 – LYON cedex 09 Tél. : 04 78 83 40 88	Inscription par internet: du 30 octobre 2017 au 30 janvier 2018 www.essse.fr	Inscription au concours : Ecrit : 70 € ou 15 € si l'école est choisie en 2 ^e et 3 ^e choix Oral : 155 € Scolarité : 666 €/an + 215 € sécurité sociale droits d'inscription : 185 €	Epreuve écrite : 10 février 2018 Epreuve orale : à partir de mars 2018	
Attention : les épreuves se déroulent à Lyon. Au moment de l'inscription le candidat doit choisir par ordre de préférence entre Lyon et Valence. L'affectation s'effectue en fonction des places vacantes et du classement du candidat.				
Les trois écoles de LYON organisent l'écrit en commun. Il est donc possible de se présenter dans les 3 écoles à condition de retirer un dossier dans chacune d'entre elles et d'établir un classement de préférence. L'écrit aura lieu dans l'école choisie en 1^{er}. En cas de réussite à l'écrit vous passerez les oraux dans l'école choisie en 1^{er}, si vous ne réussissez pas, vous passerez l'oral dans l'établissement choisi en 2^{ème}, puis si vous échouez dans l'école de 3^{ème} choix.				